



**HUISSIERS  
RÉUNIS**

**PROCÈS-VERBAL  
DE CONSTAT**

Mornant (69) | Saint-Priest (69) | Berre-l'Étang (13)  
La Tour-du-Pin (38) | Vinay (38)



**Office de Mornant (69)**

Constats 24h/24h - 7j/7 - Compétence Nationale  
Ligne constat : 04 78 44 02 14 - Mail constat : [constat@huissiers-reunis.fr](mailto:constat@huissiers-reunis.fr)



## OFFICE de MORNANT (Rhône)

DAVID DI FAZIO - LIONEL DECOTTE - ALEXIS DEROO – XAVIER DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 rue Louis Guillaumond  
69440 Mornant

Tél : 04 78 44 02 14

Constats : 04.72.23.13.65



# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE VINGT-CINQ MARS À TREIZE HEURES**

**À LA DEMANDE DE :**

**Monsieur le Comptable du Pôle de recouvrement spécialisé du Rhône**, domicilié 3 rue de la Charité 69002 LYON.

Ayant pour Avocat Constitué **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu.

**EN VERTU ET POUR L'EXECUTION DE :**

- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2015, mis en recouvrement le 30 septembre 2018
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2016, mis en recouvrement le 30 septembre 2018
- Arrêt de la Cour d'appel de LYON du 1<sup>er</sup> juin 2022 et Jugement du Tribunal de grande instance de LYON du 15 octobre 2020
- Garantis par :
- Hypothèque légale du Trésor du 4 octobre 2018 publiée au SPF de LYON – 3<sup>ème</sup> Bureau le 8 octobre 2018 sous les références 6904P03 2018V9569,
- Hypothèque légale du Trésor du 23 novembre 2022 publiée au SPF de LYON – 3<sup>ème</sup> Bureau le 23 novembre 2022 sous les références 6904P03 2022V11693.

- Un commandement de payer valant saisie signifié par acte de mon ministère en date du 16 janvier 2025

**AGISSANT A L'ENCONTRE DE :**

1/ MonsieurXXX

2/ Madame X

**LESQUELS SONT PROPRIETAIRES**

**Sur la commune de VILLEURBANNE (69100) , 38 rue de la Baisse.**

Dans un ensemble immobilier dénommé « LA PERRALIERE » situé à VILLEURBANNE (69100) 73 à 81 rue du 1<sup>er</sup> Mars 1943, 150, 156 et 166 rue du 4 Août et 28, 30, 38 et 40 rue de la Baisse, comprenant

:

- Un bâtiment à usage d'habitation dénommé « Bâtiment B » élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et onze étages,
- Un bâtiment à usage d'habitation dénommé « Bâtiment E » élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et seize étages,
- Un bâtiment à usage d'habitation dénommé « Bâtiment F » élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et seize étages,
- Un bâtiment à usage d'habitation dénommé « Bâtiment N » élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et seize étages,
- Un ensemble de locaux en rez-de-chaussée constituant un centre commercial autour du bâtiment N,
- Un bâtiment à usage d'habitation dénommé « Bâtiment C » élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et seize étages,
- Un bâtiment à usage d'habitation dénommé « Bâtiment G » élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et seize étages,
- Un bâtiment à usage d'habitation dénommé « Bâtiment L » élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et seize étages,
- Un ensemble de locaux en rez-de-chaussée et seize étages,
- Un ensemble de locaux en rez-de-chaussée à usage commercial et de bureaux autour du bâtiment L,
- Un bâtiment dénommé « Bâtiment P » édifié en sous-sol à usage de stationnement pour les voitures automobiles, communiquant avec le sous-sol de chacun des bâtiments B, D, L, M et N par un ou deux sas de communication et avec le sous-sol de chacun des bâtiments F et G, par un couloir de circulation.

En dehors de l'emprise au sol des bâtiments B, C, D, E, G, L, M et N du centre commercial et des locaux situés autour du bâtiment L en partie sur la dalle de couverture du « Bâtiment F », différents ouvrages tels que : terrasses, jardins, voies de stationnement, pour les voitures automobiles à usage commun, emplacements pour bicyclettes et vélomoteurs, aires de jeux, allées de circulation pour piétons, espaces verts..

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
BR	39	24 rue de la Baisse	06ha 04a 51ca

**TOTAL :** 06ha 04a 51ca

**Et plus particulièrement dans le Bâtiment C :**

• **Lot n°2756 :**

Un appartement situé au 7<sup>ème</sup> étage, porte à droite dans la coursive, dégagant à droite à la sortie du hall d'ascenseur, comprenant hall d'entrée, un séjour double, quatre chambres dont une avec placards, cuisine, salle de bains, douche, wc, dégagement, rangements séchoir, quatre loggias.

Et les 1.493/924.195èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot n°2856 :**

Une cave portant le n°55 au sous-sol.

Et les 10/924.195èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Je soussigné, Xavier DELARUE, Commissaire de Justice Associé au sein de la S.E.L.A.R.L.  
HUISSIERS REUNIS, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice en résidence à  
MORNANT (Rhône), 13 rue Louis Guillaumond,**

**CERTIFIE M'ÊTRE TRANSPORTÉ CE JOUR**

Aux environs de 13h00, au 38 Rue de la Baisse, à VILLEURBANNE (69100)

Afin de dresser un Procès-Verbal Descriptif des biens susvisés,

Où étant, en présence de :

-Monsieur Benoît GIMENO, Diagnostiqueur immobilier,

Monsieur XXX propriétaire occupant,

Ainsi déclarés.

J'ai ensuite procédé aux constatations suivantes :

**CONSTATATIONS**

L'entrée bien saisi se fait depuis l'Est, par une porte blindée plane sur châssis métallique, équipée d'une serrure blindée et d'un judas.



Cette porte ouvre sur un dégagement fixé Ouest-Est dont le sol est habillé de parquet flottant plus ou moins usagé. Laba se des murs est habillée de plinthes peintes de couleur grise. Les murs et le plafond sont peints de couleur grise. Il s'agit d'un petit espace équipé au nord d'un placard mural fermé par porte plane en bois, accueillant notamment le tableau électrique et ouvrant sur un dégagement un peu plus vaste dont les surfaces sont identiques hormis la cueillie supérieure des murs qui est habillée de corniches et le plafond qui est peint en blanc.

Présence d'un interphone.

En face de la porte d'entrée, présence d'un interrupteur surmonté d'une applique hors d'usage.

Ce dégagement dessert au Sud-Ouest une salle à manger, laquelle dessert en enfilade avec ouverture un salon. Au Sud-Est, une cuisine ouverte, au Nord-Est, un Wc et au Nord-Ouest, le coin nuit.

Les cadres sont peints de couleur blanche.







**SALLE A MANGER :**

L'accès se fait depuis le dégagement par une ouverture dépourvue d'huisserie.

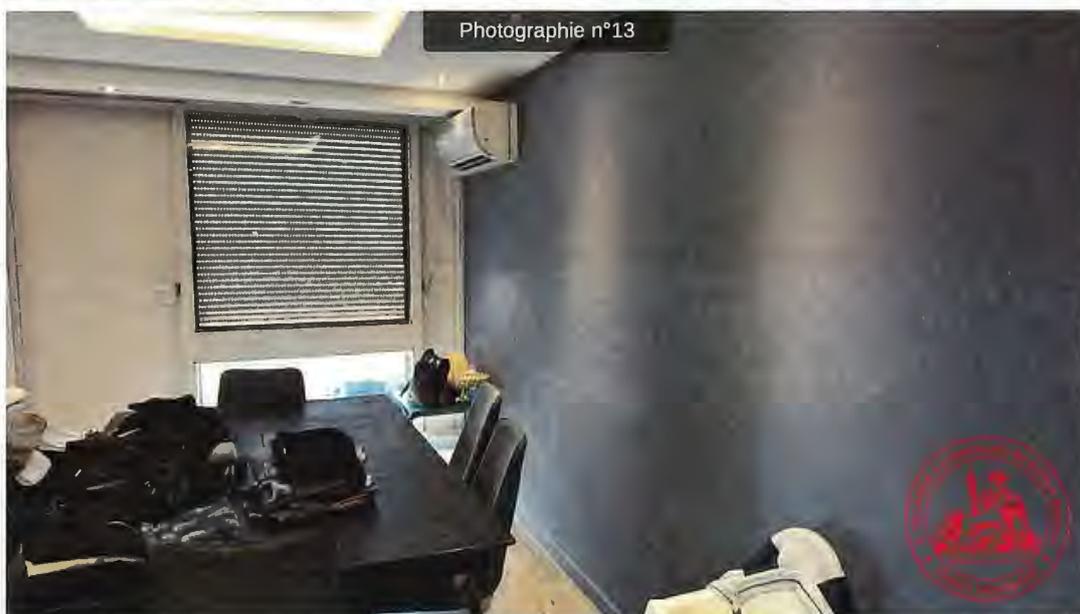
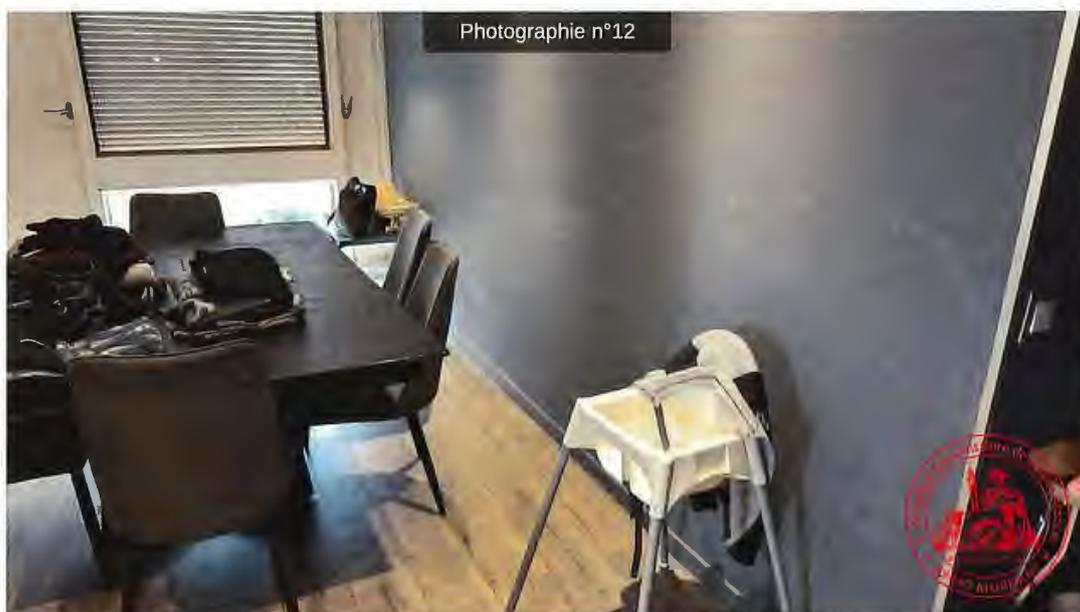
Le cadres est peint de couleur blanche.

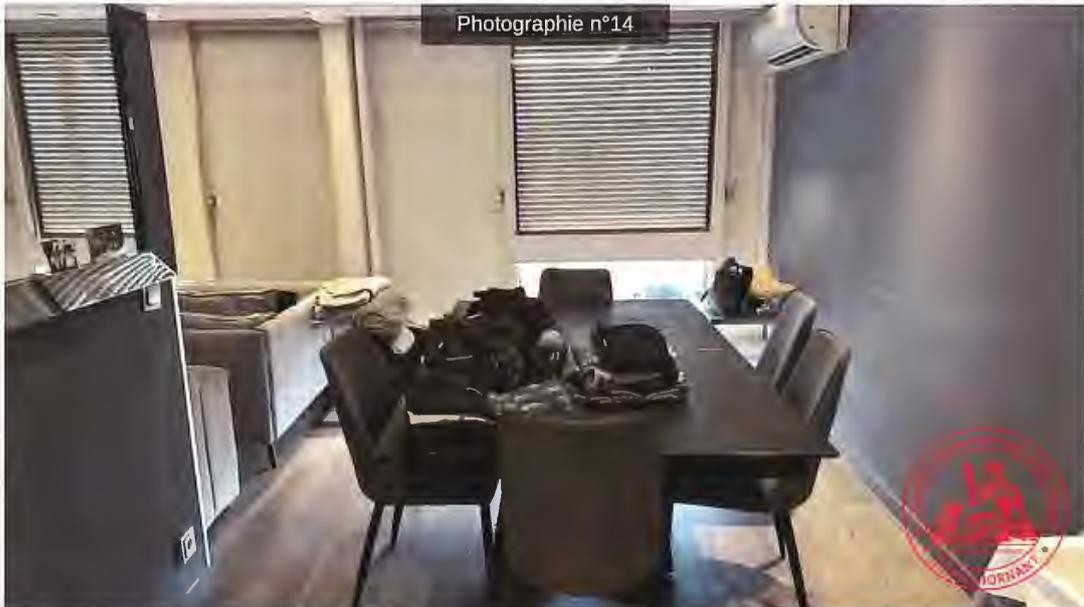
Le sol est habillé de parquet flottant. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur grise. les murs sont peints de couleur grise. Le plafond, peint en blanc, est percé d'une ouverture carrée accueillant un éclairage artificiel et est équipé à l'ouest d'un coffrage percé de spots. En périphérie de la percée du plafond, des spots lumineux sont présents à l'Est, au Nord et à l'Ouest.

La pièce est climatisée par un split de marque MITSUBISHI dont l'alimentation est en saillie.

L'éclairage naturel est assuré par un châssis fixe avec allège vitrée, en simple vitrage sur châssis bois, fermée par volet roulant électrique, au-devant de laquelle se trouve un radiateur bas enfermé par caisson avec grille. La baie vitrée donne sur un balcon. L'accès se faisant depuis une porte plane en bois équipée d'une poignée.

Le coin salle à manger est alimenté par une prise électrique perçant le mur Sud, entre les deux ouvertures perçant ce mur, dépourvues d'huisseries et desservant le salon. Les cadres sont peints de couleur blanche.





Photographie n°17



Photographie n°18



Photographie n°19





### **SALON :**

Les surfaces sont de même composition que celles de la salle à manger hormis les plinthes qui sont peintes de couleur blanche et le mur sud qui est habillé de parements imitation ardoise, découpés en patie centrale pour former un cadre accueillant un téléviseur fixé au mur. Le plafond est percé de spots et d'une ouverture rectangulaire, accueillant un éclairage artificiel. Il est percé de câbles alimentant des enceintes home cinéma. En dessous du téléviseur, le mur est percé de câbles semblant être en attente de voie centrale de home cinéma.

Le coffrage en partie Ouest du plafond, constaté précédemment se poursuit dans le salon.

L'éclairage naturel est assuré par un châssis fixe avec allège vitrée, en simple vitrage sur châssis bois, fermée par volet roulant électrique, au-devant de laquelle se trouve un radiateur bas enfermé par caisson avec grille. La baie vitrée donne sur un balcon. L'accès se faisant depuis une porte plane en bois équipée d'une poignée.

Le mur Sud est percé de deux prises électriques et d'une prise antenne. Le mur Sud est également percé, en partie Sud-Est du salon, d'une fenêtre à simple battant, en simple vitrage, sur châssis bois avec allège et un appui intérieur en marbre.

Les volets roulants électriques du salon et de la salle à manger sont hors d'usage selon déclaration faite par Monsieur XX





### **COIN CUISINE :**

Le coin cuisine est séparé du salon par un bar dont le tablier est en mélaminé de couleur noire laquée, surmonté d'un plateau avec plateau supplémentaire rehaussé, imitation granit.

Le sol du coin cuisine est habillé de carrelage. La séparation se fait par une bague de seuil.

La cuisine est équipée de meubles bas fermés par des portes et tiroirs en mélaminé noir laqué, formant un U, partant du Sud-Ouest du coin cuisine Sud et remontant en direction de l'Est.

Ces meubles sont surmontés d'un plan de travail imitation granit avec tranches d'aspect métallique. Les plinthes des meubles bas sont également d'aspect métallique. Le plan de travail est percé d'un évier en résine à double bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur. Le bac Sud est de plus petit gabarit et moins profond que le bac Nord.

Le mur Est est habillé d'une faïence de couleur gris ardoise.

Le plafond peint en blanc de ce coin cuisine est percé de quatre spots.

L'éclairage naturel du coin cuisine est assuré, au Sud, par deux fenêtres à simples battants, en simples vitrages sur châssis bois avec appui intérieur aspect marbre.

Le plan de travail est également percé d'une plaque de cuisson à induction à quatre brûleurs de marque COOKE & LEWIS, surmontée d'une hotte aspirante à filtre de marque DE DIETRICH. La cuisine est également équipée d'un four traditionnel.

Le mur Sud est percé d'une prise électrique en saillie. Le mur Est est percé d'une prise électrique et est équipé d'une applique hors d'usage.

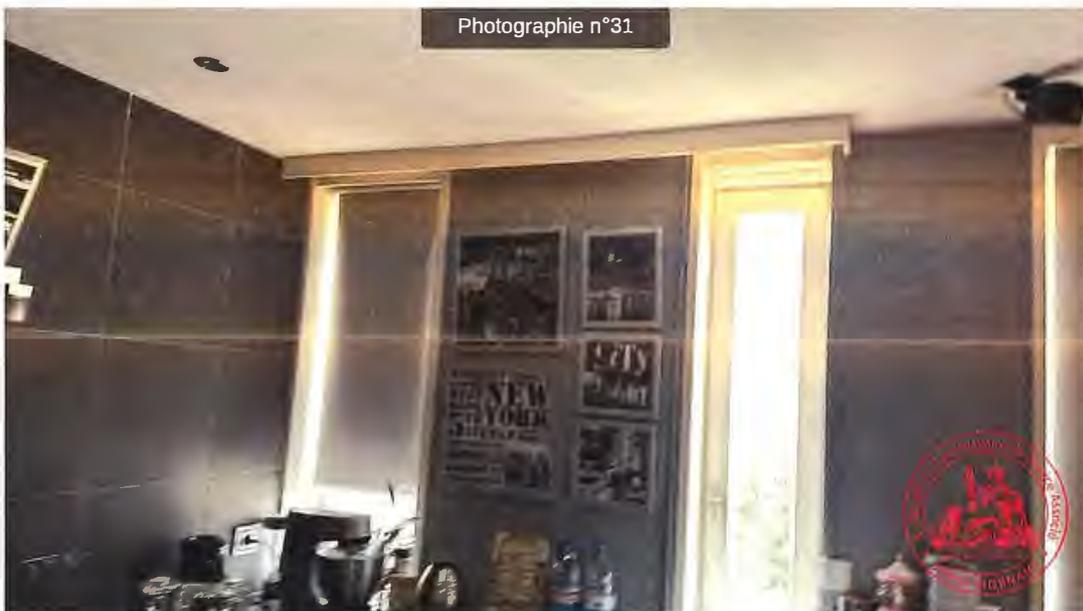
Au Nord-Est de ce coin cuisine, présence d'un espace recevant un frigidaire, un lave-linge et un sèche-linge, laissant supposer une alimentation électrique ainsi qu'une alimentation et une évacuation d'eau. Le plafond peint en blanc de cet espace est percé de deux spots.

À l'Est de l'accès au coin cuisine depuis la salle à manger, présence d'un pilier dont la partie basse de la face Sud est percée d'une prise électrique.

Au Nord du plan de travail, présence d'une surélévation accueillant le four traditionnel, dont la joue Sud est également percée d'une prise électrique.





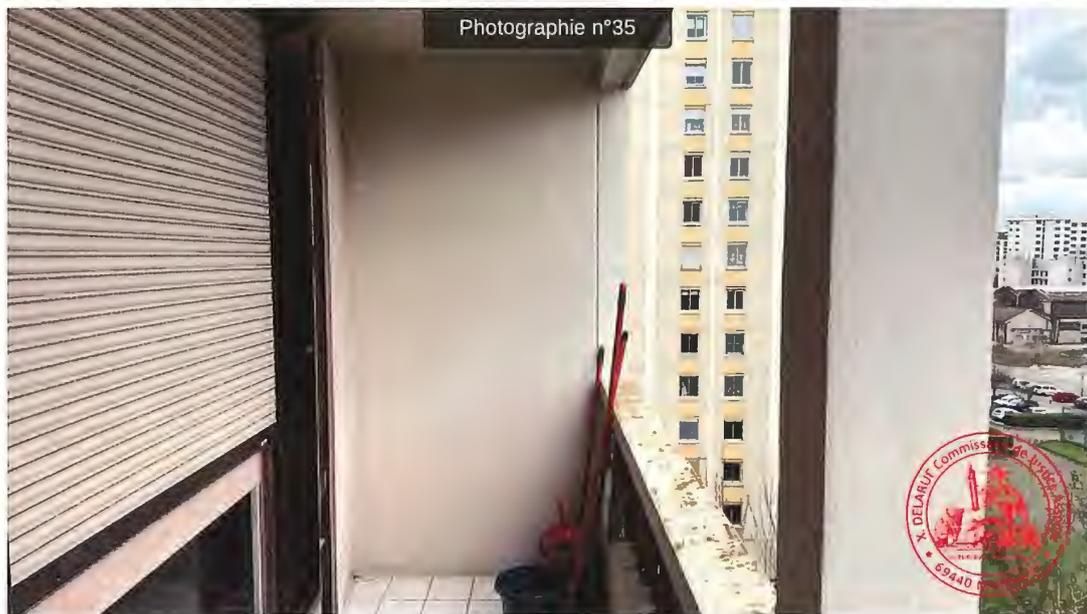
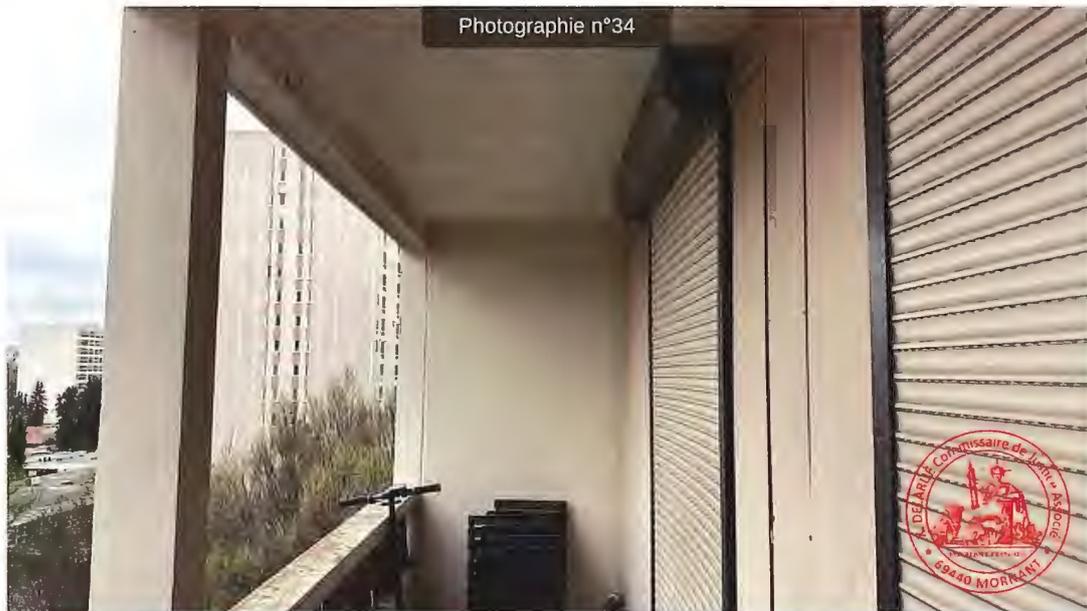


**BALCON SALLE A MANGER:**

Il est situé à l'Ouest de la salle à manger et du salon. L'accès se fait par la porte plane en bois précitée.

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont enduits Les murs sont peints de couleur saumon. Le plafond est peint en blanc. Le garde-corps est partiellement maçonné et enduit. Il est également composé d'une barreaudage métallique vertical, surmonté d'une main courante métallique, peints de couleur claire. Ce balcon est équipé d'un groupe extérieur fixé au sol.

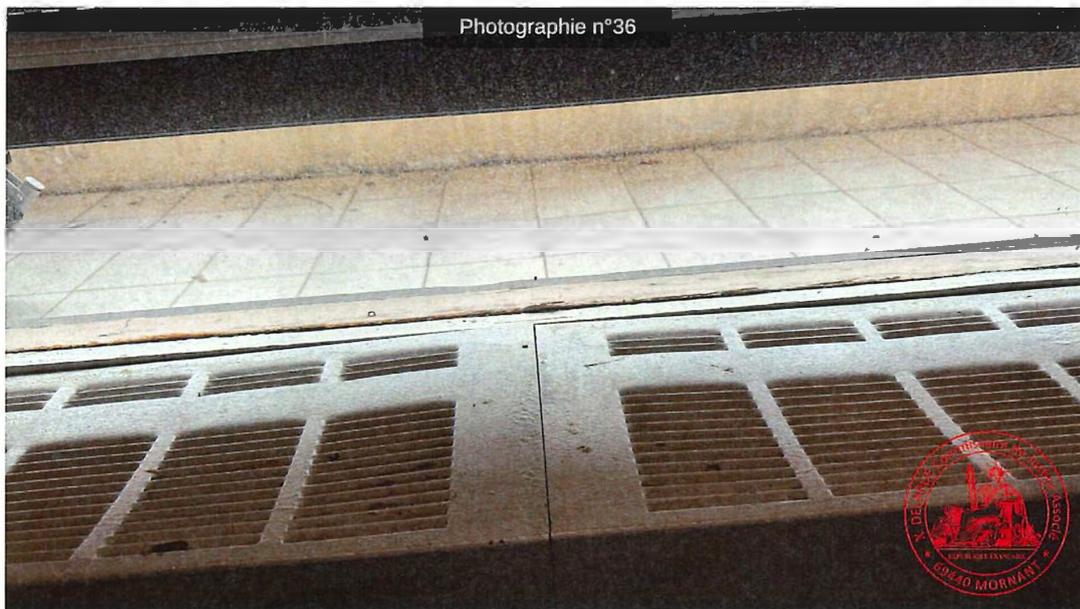




**BALCON SALON :**

La porte d'accès au balcon du salon est condamnée.

Le volet du salon est hors d'usage, celui-ci étant aux trois-quarts fermé, je constate à travers l'ouverture, depuis le salon que le balcon du salon semble être composé des mêmes surfaces que celles du balcon de la salle à manger.



Au Nord présence d'une télécommande de volets sur le montant latéral Nord de la porte.

#### **WC :**

Au Nord-Est du dégagement principal d'entrée et au Nord-Ouest du placard mural, présence d'un WC dont l'accès se fait par une porte plane en bois dont les plaques de propreté de la poignée sont plus ou moins branlantes. La plaque intérieure est dévissée. Cette porte est également équipée d'un verrou à tirette.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé imitation bois. Les murs sont habillés de faïence en mosaïque. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par un spot perçant le plafond.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse dorsale commandée par bouton poussoir à double débit.

Le mur Sud est percé d'une bouche d'aération.

Photographie n°37



Photographie n°38



Photographie n°39



Photographie n°40





**COULOIR COIN NUIT :**

À l'Ouest, du WC, le mur Nord du dégagement est percé, à l'Ouest, d'une porte plane en bois, équipée d'une poignée, ouvrant sur un couloir fixé Sud-Nord desservant, au Sud-Ouest, une chambre et, au Nord de celle-ci, une autre chambre.

En direction du Nord, le couloir s'évase et forme retour en direction de l'Ouest pour former un espace dressing/bibliothèque.

Ce couloir se poursuit en direction du Nord et dessert, au Nord-Ouest, une autre chambre, à l'extrême Nord une salle de bains et au Nord-Est une armoire technique enfermant les compteurs d'eau, juste au Sud de laquelle, présence d'un placard mural fermé par trois portes coulissantes.

Au Sud de ce placard présence d'un autre placard mural fermé par porte battante au Sud-Est duquel, présentent d'une salle de douches.

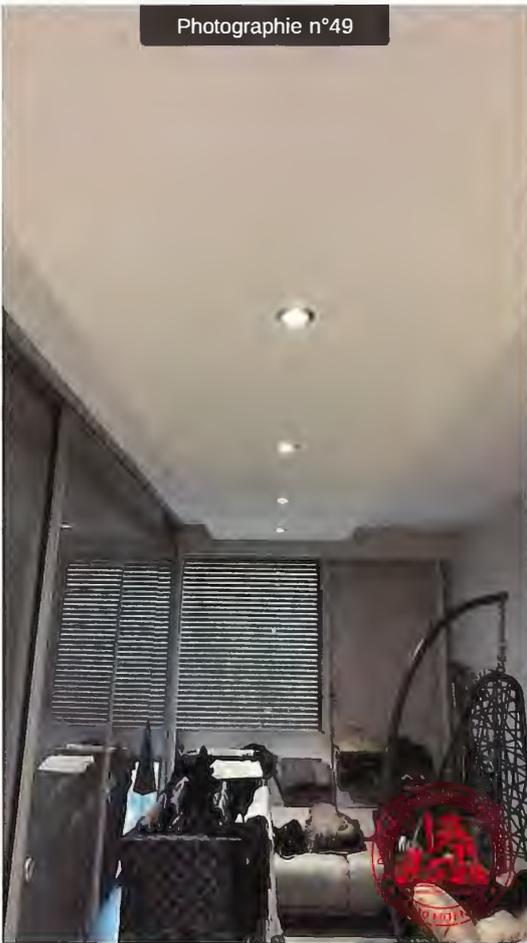
Le sol de ce couloir est habillé d'un parquet flottant de couleur grise, identique à celui du dégagement, du salon et de la salle à manger. La cueillie inférieure des murs est établie de plinthes en bois peintes de couleur grise. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond peint en blanc. L'éclairage artificiel est assuré par spots perçant le plafond.

Les cadres de porte sont peints de couleur blanche.





Photographie n°49



Photographie n°50



Photographie n°51







#### **CHAMBRE SUD-OUEST :**

L'accès se fait par une porte plane en bois, peinte en blanc.

Le sol est habillé de parquet flottant, identique à celui relevé jusqu'à présent. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc, surmontées de goulottes. Le mur Nord est peint de couleur gris clair. Les autres murs sont peints de couleur blanche. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

Le mur Nord est équipé d'une prise antenne et d'une prise électrique.

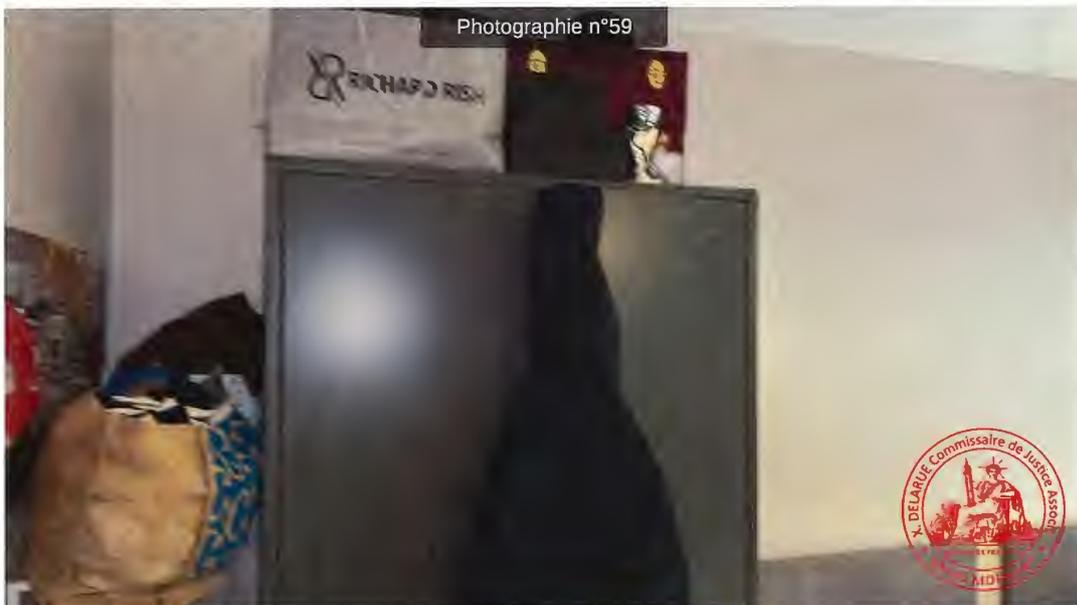
L'éclairage naturel est assuré par un châssis fixe avec allège vitrée, sur châssis bois, en simple vitrage, perçant le mur Ouest, sécurisé par volet roulant électrique, commandé par télécommande Somfy, hors d'usage.

Le mur Ouest est également percé d'une porte plane en bois avec serrure, donnant sur le balcon de la salle à manger.

Au-devant en intérieur, présence d'un radiateur bas fixé en cueillie inférieure.



Photographie n°59



Photographie n°60



Photographie n°61





#### **CHAMBRE SUIVANTE AU NORD DE LA PRECEDENTE :**

L'accès se fait également par une porte plane en bois peinte de couleur blanche, équipée d'une poignée.

Le sol est habillé de parquet flottant identique à celui relevé jusqu'à présent. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs sont peints de couleur blanche, hormis le mur Est qui est peint de couleur grise.

Présence de prise électrique en saillie, au Sud.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

L'éclairage naturel est assuré par un châssis fixe avec allège vitrée, sur châssis bois, en simple vitrage, perçant le mur Ouest, sécurisé par volet roulant électrique, commandé par télécommande Somfy, hors d'usage.

#### **BALCON :**

Au Sud du châssis fixe, présence d'une porte en bois peinte de couleur saumon ouvrant sur un balcon dont le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont enduits Les murs sont peints de couleur saumon. Le plafond est peint en blanc. Le garde-corps est partiellement maçonné et enduit. Il est également composé d'une barreaudage métallique vertical, surmonté d'une main courante métallique, peints de couleur claire.



**ESPACE DRESSING/BIBLIOTHEQUE .**

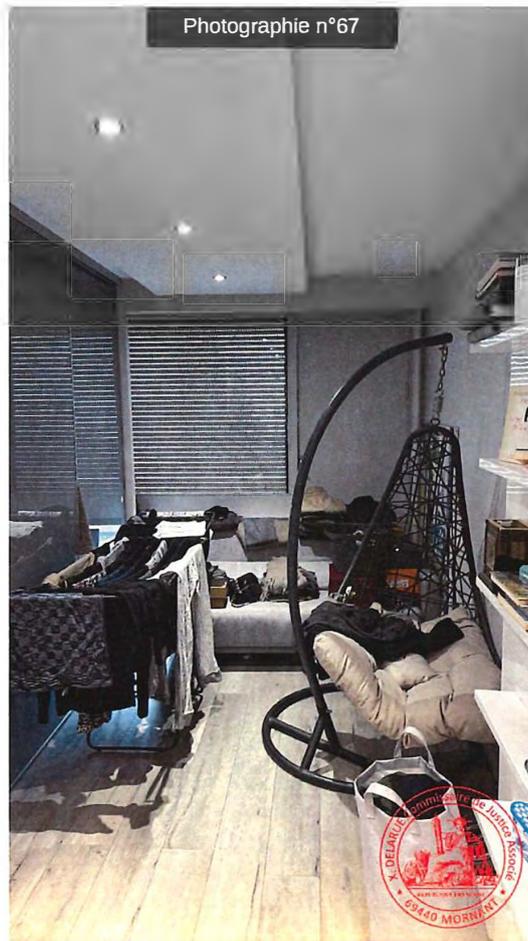
Je reviens dans le dégagement évasé qui est dans la continuité Nord du couloir. Ce dégagement forme un L en direction de l'Ouest. La partie fixée Est-Ouest est équipée d'un placard mural au Sud, fermé par quatre portes coulissantes.

À l'Ouest, présence d'une porte plane ouvrant sur le balcon précité.

Au Sud de celle-ci, l'éclairage naturel est assuré par un châssis fixe avec allège vitrée, sur châssis bois, en simple vitrage, perçant le mur Ouest, sécurisé par volet roulant électrique, commandé par télécommande Somfy, hors d'usage.

Le plafond du dégagement, en relief, rabaissé est percé de spots assurant l'éclairage artificiel.

Cette partie évasée du dégagement dessert au Nord-Ouest une chambre, au Nord une salle de bain, au Nord-Est une armoire technique, à l'Est un autre placard fermé par trois autres portes coulissantes en mélaminé de couleur grise ou en verre de couleur grise. Au Sud-Est, un placard et une salle de douche.







### **CHAMBRE NORD-OUEST :**

L'accès se fait par une porte plane en bois ouvrant sur une pièce à usage de chambre.

Le sol est habillé de parquet flottant. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Le mur Sud est peint de couleur gris clair, les autres murs sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension. Le mur Sud reçoit en saillie une prise antenne et une prise électrique. Le mur Nord est percé d'une prise électrique.

En cueillie inférieure Ouest, présence d'un radiateur en caisson.

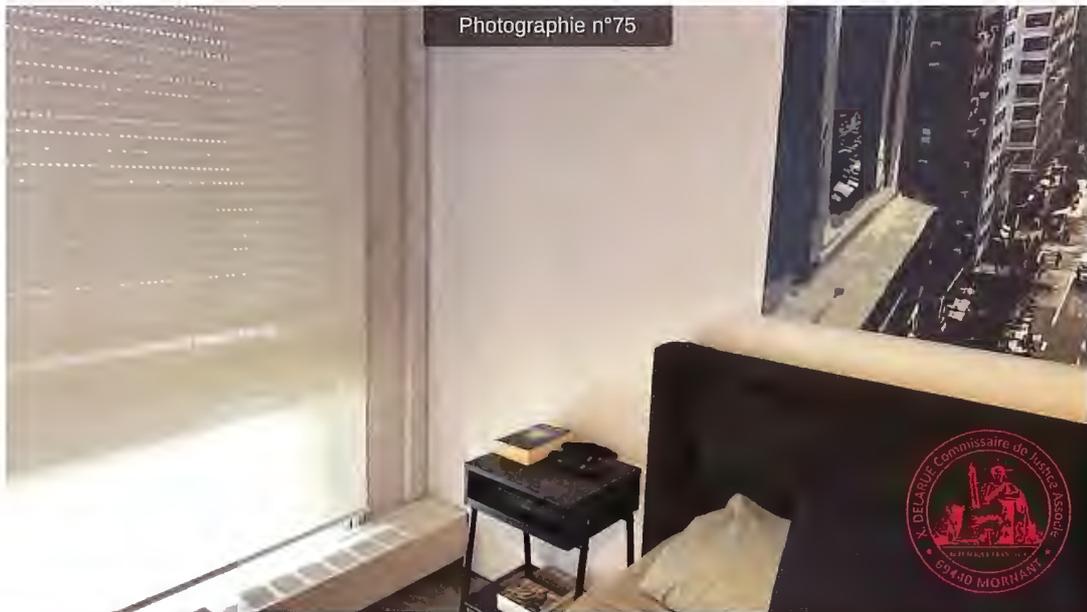
L'éclairage naturel est assuré par un châssis fixe avec allège vitrée, sur châssis bois, en simple vitrage, perçant le mur Ouest, sécurisé par volet roulant électrique, commandé par télécommande Somfy. Présence, au Sud d'une porte et au Nord d'une porte assez étroite, donnant sur un autre balcon.

Photographie n°73



Photographie n°74





**BALCON :**

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont enduits Les murs sont peints de couleur saumon. Le plafond est peint en blanc. Le garde-corps est partiellement maçonné et enduit. Il est également composé d'une barreaudage métallique vertical, surmonté d'une main courante métallique, peints de couleur claire.

Photographie n°77



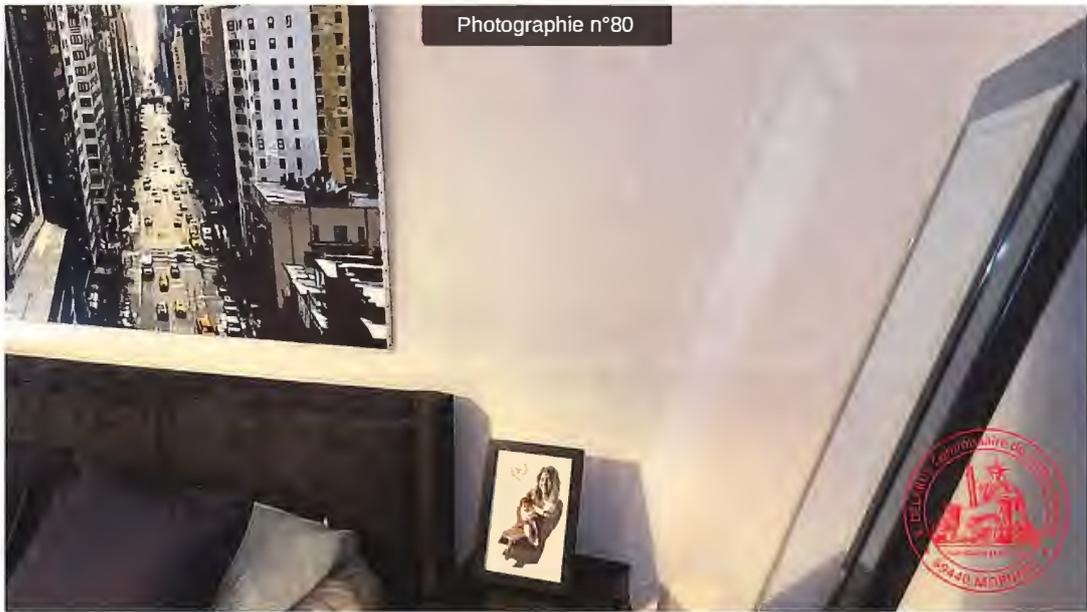
Photographie n°78



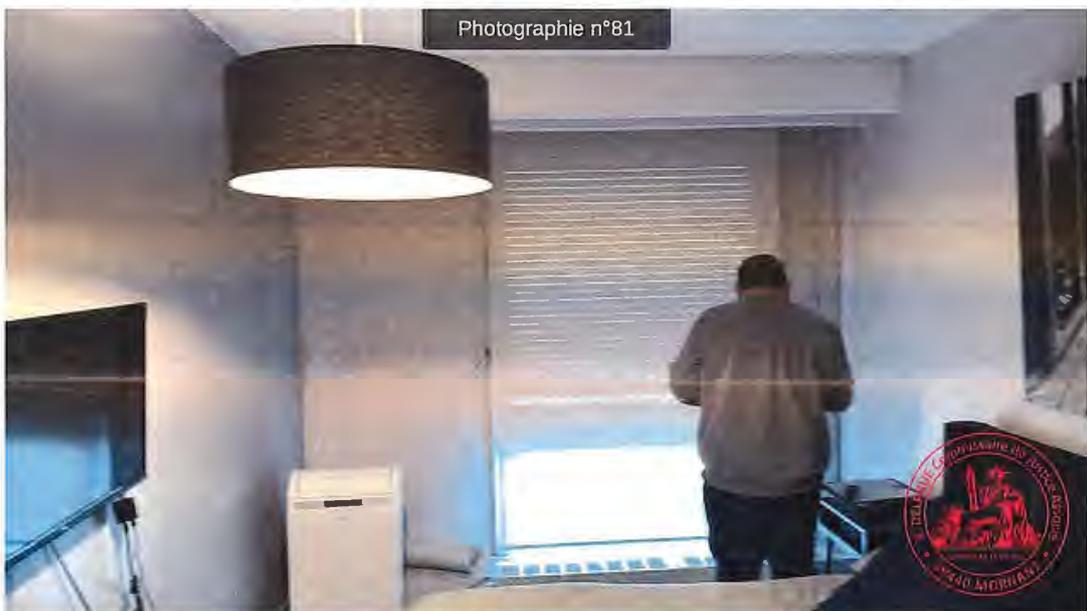
Photographie n°79



Photographie n°80



Photographie n°81





### SALLE DE BAINS :

L'accès se fait par une porte plane en bois peinte en blanc.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé imitation bois. Les murs sont habillés, sur toute leur hauteur, de faïence de couleur blanche. Le mur Est est agrémenté d'une frise verticale de couleur marron au droit de la baignoire, se poursuivant sur le tablier faïencé de la baignoire. Une autre frise verticale faïencée de couleur marron habille le mur Nord.

Le plafond peint en blanc est percé de cinq spots

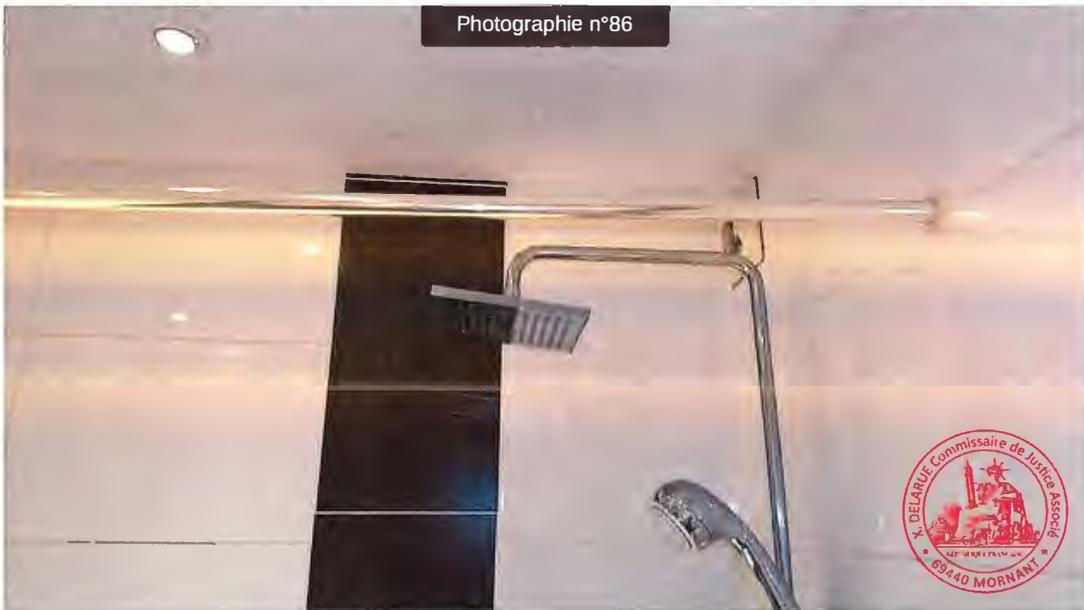
La pièce est chauffée par un radiateur mural à eau.

L'équipement sanitaire est composé d'un meuble en mélaminé surmonté d'un plan de travail imitation bois, lui-même surmonté de deux vasques jumelles posées en émail, chacune alimentée par un robinet mitigeur. Le meuble est fermé de deux portes et équipé de trois tiroirs. Les deux portes se trouvent au droit de chacune des deux vasques.

L'équipement sanitaire comprend également une baignoire en polyester, alimentée par un robinet mitigeur avec sélection robinet/douche/pomme de douche.

En encoignure Sud-Est, présence d'une bouche d'aération.







Photographie n°87

**PLACARD NORD-EST :**

La porte Nord-Est ouvre sur un placard accueillant les deux compteurs d'eau chaude et d'eau froide.



Photographie n°88

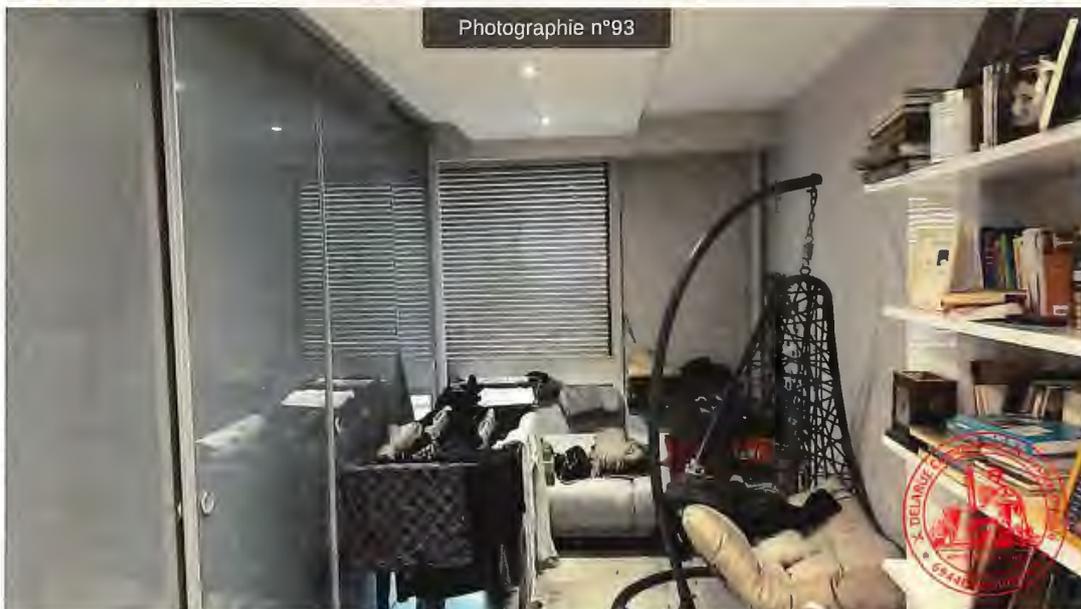


Photographie n°89



Au Sud de ce placard mural, le mur Est est équipé d'un placard mural fermé par trois portes coulissantes de couleur grise.





Au Sud du placard mural Est fermé par portes coulissantes, présence d'une porte battante, plane, en bois, peinte en blanc, ouvrant sur un autre placard mural à usage de dressing.



Au Sud-Ouest de ce placard ou au Sud-Est de la partie évasée, présence d'une autre porte plane en bois peinte en blanc, équipée d'une condamnation, la condamnation étant manquante, ouvrant sur une salle de douches.

### **SALLE DE DOUCHES :**

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé imitation bois. Les murs sont habillés, sur toute leur hauteur, de faïence de couleur blanche. Le mur Sud est agrémenté d'une frise verticale de couleur marron. Le plafond est peint en blanc.

L'équipement sanitaire est composé, d'une vasque en émail allongée, alimentée par un robinet mitigeur, posée sur un plan de travail de couleur grise, surmontant un meuble en mélaminé blanc fermé par deux portes à l'Est de la pièce.

L'éclairage artificiel de la pièce est assuré par une rampe d'ampoules surmontant le miroir au droit de la vasque.

En dessous de la vasque, présence d'une prise électrique et d'un radiateur intégrés dans le meuble sous-vasque.

Au Sud de la pièce, présence d'une cabine de douche à receveur en émail carré, surélevé dont la tranche Nord est faïencée. la cabine est fermée par une porte vitrée battante. La douche est alimentée par un système à hydromassage.

La partie haute de la paroi Sud de la douche est percée d'une ouverture circulaire dépourvue de grille.





**GENERALITES :**

Monsieur X me déclare qu'il est propriétaire avec son épouse du bien saisi. Il me déclare l'occuper avec son épouse et leurs enfants.

Il me déclare également que :

- Le chauffage est collectif.
- L'eau chaude et l'eau froide font partie des charges communes.
- L'abonnement d'électricité est individuel.
- Le montant des charges pour son lot est d'environ 300 euros mensuels.
- Le syndic de copropriété est la régie ROLIN-BAINSON.

L'appartement est situé au Sud-Ouest du septième étage.

L'accès à l'étage se fait depuis ascenseur ou escalier.

L'immeuble est équipé de deux ascenseurs : Le premier dessert les étages impairs, l'autre les étages pairs.



Photographie n°103



**CAVE :**

Celle-ci se situe au niveau -1.

Elle est fermée par une porte en lamellé vertical en bois, équipée d'un cadenas. Monsieur X me déclare ne pas avoir trouvé la clé de la cave.



Les ascenseurs sont desservis par le hall d'entrée accueillant également les boîtes aux lettres de part et d'autre. L'accès au hall se fait depuis par une porte vitrée avec platine de rue.





**Je termine mes opérations aux environs de 14 Heures 27, non compris le temps de trajet forfaitaire de retour d'environ 30 minutes.**

**Telles sont mes constatations.**

**De tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies pour servir et valoir ce que de droit.**

<b>Coût de l'Acte</b> Arrêté du 28 février 2020	
Émoluments HT	446,81€
<b>Sous-Total HT</b>	<b>446,81€</b>
TVA 20,00%	89,36€
<b>Total TTC</b>	<b>536,17€</b>

Le Commissaire de Justice soussigné  
**Maître Xavier DELARUE**

